



M^e Michèle TISSEYRE, CV express

Elle a étudié à la Fac de droit de Montpellier (*droit de l'entreprise, avec pour professeur et mentor Jean-Marc MOUSSERON*). Son implication dans la vie du barreau : 2 mandats passés en tant que présidente des Jeunes Avocats, a été membre du bureau national des Jeunes Avocats et du Conseil national des barreaux, membre du Conseil de l'Ordre de Montpellier à deux reprises, présidente de l'Association des Avocats Conseils d'entreprise Languedoc-Roussillon pendant 4 ans. Depuis 25 ans, elle est membre de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Montpellier. Dans la vie économique et sociale : elle a été présidente des Dirigeants Commerciaux de France de Montpellier et Languedoc-Roussillon, et est membre du conseil d'administration et du bureau de Face Hérault depuis 6 ans.

Quelles sont les perspectives 2011 pour le Barreau et la profession ?

M^e Michèle TISSEYRE : Le barreau de Montpellier comptera, au 1^{er} janvier, 860 avocats en exercice, dont 52 % de femmes, 50 % des avocats du barreau de Montpellier ayant 40 ans ou moins. C'est à peu près le profil national des barreaux, avec de jeunes avocats plus majoritairement de sexe féminin. Nous avons 15 spécialités représentées et exercées au barreau de Montpellier ; c'est un barreau diversifié autant en contentieux qu'en conseil, même si, il faut le préciser, cette dichotomie est une fausse image. Quelle que soit l'activité que mène l'avocat, il a toujours été et sera toujours un conseil pour son client. Ceci étant, la profession sera confrontée en 2011 à plusieurs défis et même à des chocs. D'abord dans sa composition elle-même. La profession va fusionner avec la profession d'avoué, qui va disparaître au 31 décembre 2011. Cette fusion est surtout complexe pour les avoués et leurs salariés. Nous sommes également toujours en discussion sur un autre sujet sensible : l'avocat salarié d'une entreprise cliente. Le Conseil national des Barreaux (CNB), qui est notre instance représentative nationale, a voté le 20 novembre dernier en écartant cette possibilité d'exercice. Pourtant, le sujet demeure ; la mission interministérielle dite PRADA – conduite par Michel PRADA, ancien président de l'AMF – poursuit sa réflexion. Les avocats sont eux-mêmes divisés sur la question.

Entretien avec...

M^e Michèle TISSEYRE, Bâtonnier du Conseil de l'ordre des avocats du Barreau de Montpellier

**“ Compétence,
indépendance,
humanisme ”**

Dauphin du Bâtonnier durant l'année 2010, élue confirmée à la fonction de Bâtonnier en décembre dernier, Michèle TISSEYRE, avocat en exercice depuis le 1^{er} janvier 1980, entend agir en parfaite adéquation avec un Conseil de l'Ordre très impliqué dans la vie de la profession. Elle précise pour l'*Hérault Juridique & Economique* les enjeux 2011 pour la profession et les principales actions qu'elle mènera en tant que nouveau Bâtonnier du Barreau de Montpellier, en concertation implicite avec le Conseil de l'Ordre.

Propos recueillis le 21 décembre par Daniel CROCI

C'est ennuyeux parce que l'on a toujours avantage à avancer ensemble. Mais la principale évolution de 2011 concerne nos champs d'intervention. Si nous conservons les matières qui sont les nôtres et font l'essence de la profession, nous allons pouvoir exercer de nouvelles compétences novatrices. Par exemple, les avocats vont être à même d'intervenir dans les transactions immobilières, en tant que mandataires. C'est validé et intégré au règlement intérieur de l'Ordre de Montpellier, de même que la possibilité d'intervenir en tant qu'agent sportif. Un autre mode d'intervention se fait jour, mais dont on parle peu parce qu'il est technique et étroit : l'intervention en tant que fiduciaire. L'avocat pourrait intervenir en garantie de droit, en sécurité pour des particuliers ou des chefs d'entreprise. Cela devrait se traduire par des applications tant en matière commerciale qu'en droit de la famille. Surtout, ont été adoptées définitivement ce mois-ci de nouvelles dispositions consacrant : la procédure participative assistée par avocat et l'**acte contresigné par avocat** bénéficiant d'une **sécurité juridique renforcée**. Est enfin en préparation un nouveau service visant à faire de l'avocat le référent conseil unique du particulier : “ le bilan juridique du particulier ”.

Plusieurs réformes juridiques sont également attendues cette année...

Au premier rang figurent les réformes procédurales. Une de ces

réformes procédurales concerne la procédure civile devant les cours d'appel, mais aussi devant les tribunaux d'exception, tribunal d'instance et tribunal de commerce... En matière de procédure pénale, on note plusieurs évolutions concernant à la fois la réforme de la garde à vue et la place du statut du Parquet. On voit depuis quelques mois sur ces sujets que les instances nationales les plus hautes – le Conseil constitutionnel et la Cour de cassation – investissent encore davantage leur mission de sources du droit, et la Cour européenne des droits de l'homme s'invite de manière péremptoire dans la règle française, notamment en matière pénale, mais pas seulement. Cela entraîne notre profession à réagir d'une part face à des réformes dont on n'est pas certain qu'elles soient bien ficelées dès le départ, et contre lesquelles nous nous sommes mobilisés ; mais également à réagir face au manque de considération pour la Justice. C'est un sentiment très fort que l'on a et beaucoup d'auxiliaires de justice le partagent, manque de considération démontré surtout par un manque de moyens financiers qui se traduit par un appauvrissement de l'outil judiciaire. C'est à mon sens dramatique pour la démocratie. Si les citoyens ne peuvent accéder à une justice qui a les moyens humains et financiers de la rendre, c'est inadmissible. L'avocat est au premier rang pour défendre la justice pour tous.

Cela conduit l'avocat à être en état de formation permanente...

En effet, l'avocat doit toujours être à jour de ses compétences, être informé des évolutions, des perspectives d'évolution. Nous avons des exigences précises en matière de formation continue puisque nous avons une obligation de formation annuelle, que nous respectons souvent au-delà du nombre d'heures de formation imposé. Ceci afin d'adapter notre offre de droit au marché du droit tel qu'il évolue. Nous sommes aidés dans cette actualisation permanente par l'Ecole de Formation des Avocats Centre-Sud (EFACS), qui regroupe 18 barreaux. Nous pouvons également nous former auprès d'organismes agréés par le CNB, mais il est vrai que l'EFACS, basée à Montpellier, propose un catalogue spécifique de formation continue de qualité, à proximité de notre lieu d'exercice.

Les avocats sont régulièrement mobilisés...

A la notion essentielle qu'est la compétence, nous associons celle d'indépendance. Les avocats du barreau de Montpellier, qui est le septième de France, sont très attachés à cette indépendance d'exercice, d'esprit et d'engagement qui caractérise le barreau depuis toujours. Indépendants de tous liens et influences, nous avons toujours à cœur de la revendiquer. Notre indépendance se conjugue également à la notion d'humanisme. C'est la troisième caractéristique du barreau de Montpellier : l'humanisme. Notre barreau a toujours été engagé dans la protection des droits fondamentaux. Très tôt, en 1986, a été créé un Institut des droits de l'homme au sein du barreau. Les avocats de Montpellier sont d'ailleurs souvent à la pointe dans les débats nationaux concernant l'égalité et les libertés.

Quelles sont les priorités de votre mandat ?

Mettre en valeur le Barreau et chacun de ses membres. Reflets du travail en équipe avec le Conseil de l'Ordre, je souhaite mettre plus particulièrement en avant 5 axes de travail. D'abord, la défense des droits fondamentaux. Le barreau de Montpellier, je le répète, a toujours été et restera **debout pour la défense des droits fondamentaux**. En second lieu, je suis, nous sommes, très attachés à la **déontologie**. C'est un mot que l'on emploie souvent et pour tout. Pour l'avocat, la déontologie est une notion spécifique, pas seulement une éthique mais un ensemble de règles codifiant la profession, établies dans le souci de protéger les intérêts du client. C'est par exemple le secret professionnel, la confidentialité de nos échanges que l'on nous envie beaucoup : tout ce qui est échangé entre avocats à l'occasion

d'un dossier reste confidentiel par essence. Ceci permet de sécuriser les négociations et les échanges transactionnels en cas de non-aboutissement du dossier. C'est un de nos atouts. Nos règles déontologiques, sous le contrôle du Bâtonnier, sont là pour garantir le respect de ces règles protectrices. Cela rejoint le troisième axe de travail : la **compétence**. L'avocat de Montpellier est en pointe sur sa formation, soucieux de sa compétence, mais aussi de sa compétitivité et de son efficacité. Pour nous, le **tandem avocat-client est un tandem qui doit gagner**.

Le quatrième point que je souhaite mettre en avant, et c'est un sujet qui préoccupe beaucoup nos confrères : la profession agit dans un périmètre d'intervention défini. Les avocats ont comme compétences de pouvoir conseiller, assister, représenter, rédiger en matière juridique. Nous sommes confrontés assez régulièrement à d'autres praticiens de professions réglementées. Une de mes actions sera d'essayer de normaliser nos relations avec ces professions réglementées. Mais ce qui est plus préoccupant pour nous, ce sont les praticiens non issus de ces professions, des gens, isolés ou non, qui se proclament quasi-juristes et s'autorisent à faire du démarchage pour conseiller, assister voire rédiger des actes juridiques auprès des particuliers et des chefs d'entreprise. A l'égard de ce que l'on surnomme les “ braconniers du droit ”, ceux qui font, alors qu'ils n'en ont pas le droit, de la consultation juridique et de la rédaction d'actes, notre détermination est entière et ferme. Au sein du barreau, une commission de veille est très attentive afin de préparer, le cas échéant, des actions en justice.

Le dernier axe de travail qui me tient à cœur est de faire en sorte que l'Ordre des avocats de Montpellier facilite l'exercice professionnel des avocats du barreau de Montpellier. L'Ordre rend déjà beaucoup de services, mais plusieurs actions vont être mises en place pour éviter par exemple la perte de temps dans le cadre de l'exercice professionnel, pour la mise en place d'une centrale d'achats (ce qui existe déjà dans d'autres barreaux), pour la mise en place d'un appui à la pratique professionnelle en termes organisationnels et de gestion du cabinet au quotidien, pour la création d'un observatoire regroupant les indicateurs existant sur l'évolution des populations en région, enfin, le développement de partenariats concrets avec d'autres institutions et organismes (collectivités locales, chambres consulaires, établissements d'enseignement, etc.).

Quels seront les premiers rendez-vous du barreau ?

Quelques dates sont d'ores et déjà programmées : le 25 janvier, les vœux du Barreau permettront de présenter le nouveau Conseil de l'Ordre et ses délégations et de détailler nos axes de travail. Le 7 mars en soirée aura lieu, au Corum de Montpellier, le lancement du programme européen de deux ans DAPHNE III sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. Un groupement de barreaux européens, CARTA EUROPA, présidé par Bernard DELRAN (avocat et ancien bâtonnier du barreau de Nîmes). Le 31 mars, une grande fête des droits de l'homme, pilotée par l'Institut des droits de l'homme et Juristes sans frontières, sera organisée à la Maison de l'Avocat de Montpellier avec pour invités Reporters sans frontières. Le 1^{er} avril, une convention préparatoire à la convention nationale des avocats sur le thème de l'exercice professionnel – “ Que peut faire l'avocat en France ou à l'étranger ? ” – permettra aux avocats montpelliérains de travailler sur cette thématique qui trouvera un prolongement en octobre à Nantes, où les travaux de chaque barreau seront exposés, à l'occasion de la convention nationale.